

Fiche de poste : **Auxiliaire Puériculture**

Découvrez les principales missions du métier, les salaires, compétences nécessaires et formations pour devenir Ambulancier

Auxiliaire Puériculture : Formation, salaire, diplôme, rôle – Réseau Pro Santé.

1. DESCRIPTION DU METIER D'UN AUXILIAIRE PUERICULTURE

En maternité ou dans un service hospitalier, **l'auxiliaire de puériculture** (AP) donne les soins ordinaires aux nouveau-nés ou aux enfants en bas âge.

Elle pèse les enfants, les mesure, les change, fait leur toilette et prépare les biberons. Elle conseille aussi les mères dans les soins les plus courants. Enfin, c'est elle qui assure l'entretien de la chambre de l'enfant et du matériel utilisé.

Une **auxiliaire de puériculture** qui travaille en établissement hospitalier est appelée à travailler de jour comme de nuit, et doit assurer des gardes les week-ends et jours fériés. Elle est souvent debout et travaille dans le bruit (pleurs, cris...).

Dans les PMI (centres de protection maternelle et infantile), **l'auxiliaire de puériculture** assiste aux consultations données par le médecin. Elle accueille les enfants, les pèse et les mesure. Elle tient les dossiers à jour et conseille les parents. Elle veille aussi à assurer la propreté du matériel et des locaux.

En PMI, les horaires sont fixes : de 8h-9h à 17h-18h.

En crèche ou en halte-garderie, **l'auxiliaire de puériculture** est responsable d'un groupe de 5 à 8 enfants bien portants, âgés de 3 mois à 3 ans. Ses activités suivent

le rythme des enfants : elle les change, les fait manger ou apprend aux plus grands à manger seuls, à marcher, à devenir propres. Elle veille en permanence au développement de l'enfant. Elle organise également des jeux et des activités d'éveil.

En crèche ou en halte-garderie, les horaires de travail sont réguliers, mais décalés : à partir de 7h jusqu'à 19h.

Quel que soit son lieu d'exercice, **l'auxiliaire de puériculture** doit faire preuve à la fois de responsabilité et de douceur auprès des enfants. Elle est membre d'une équipe placée sous le contrôle d'un responsable : puéricultrice, éducatrice de jeunes enfants, infirmière...

Les débouchés diffèrent selon la région et le type de structure ou de service, mais les opportunités d'emploi sont globalement moins nombreuses en province. Cependant, certains secteurs sont porteurs, notamment les soins à domicile ou les services de néonatalogie.

À noter : dans les haltes-garderies, les **auxiliaires de puériculture** sont concurrencées par les assistantes maternelles, titulaires du CAP accompagnant éducatif petite enfance (ex CAP petite enfance).

2. ETUDES ET FORMATIONS POUR DEVENIR UN AUXILIAIRE PUERICULTURE

Afin d'exercer le **métier d'Auxiliaire de puériculture**, il est indispensable d'obtenir le **diplôme d'Etat d'Auxiliaire de Puériculture (DEAP)** au sein d'un **Institut de Formation d'auxiliaire de puériculture (IFAP)**. Ce **diplôme** est accessible par un concours d'entrée comportant deux épreuves écrites et une épreuve orale.

Pour accéder au concours **d'auxiliaire de puériculture** il faut être âgé de **17 ans au minimum**, cependant il n'est pas nécessaire **d'être titulaire d'un diplôme**. Toutefois, **les personnes possédant un bac pro « Service aux personnes et aux territoires » (SAPAT)**, ou « **Accompagnement, soins et service à la personne** » (**ASSP**) ou encore **un diplôme sanitaire de niveau V** sont exemptés **des épreuves d'accessibilité au concours d'entrée**. Leurs sélections se fait sur dossier et entretien.

La formation au diplôme **d'Auxiliaire de puériculture** est composée **d'enseignements théoriques** et **d'enseignements pratiques** et se déroule sur **10**

mois. La partie théorique concerne **8 modules d'apprentissages** et la partie pratique quant à elle comporte **6 stages**.

Les 8 modules d'apprentissages sont les suivants, apprécier l'état clinique d'une personne à tout âge de sa vie, utiliser les techniques préventives de manutention et les règles de sécurité pour l'installation et la mobilisation, accompagner l'enfant dans les activités d'éveil et de la vie quotidienne et les parents dans leur rôle éducatif, réaliser des soins adaptés à l'état clinique de l'enfant, obtenir une communication adaptée à la personne et à son entourage, rechercher traiter et transmettre les informations pour assurer la continuité des soins et des activités, utiliser les techniques d'entretien des locaux et du matériel spécifiques aux établissements sanitaire, sociaux et médico-sociaux et pour finir organiser son travail au sein d'une équipe **pluri professionnelle**.

Ensuite, les stages doivent être obligatoirement réalisés dans un établissement ou un service accueillant des enfants malades, dans un service de maternité, dans une structure accueillant des enfants en situation de handicap ou dans un service de pédopsychiatrie ou encore dans une structure d'aide sociale à l'enfance, dans une structure d'accueil d'enfant de moins de 6 ans. Puis, un dernier stage non obligatoire est à réaliser selon le projet professionnel du futur Auxiliaire de puériculture.

Cette formation peut également s'effectuer en **contrat d'apprentissage** ou de **professionnalisation**, elle se déroule sur **18 mois** et comporte **17 semaines de cours théoriques, 24 semaines d'enseignements pratiques** c'est-à-dire de **stages puis 28 semaines au sein de son entreprise**.

Enfin, la formation peut s'effectuer grâce à **la Validation des Acquis d'Expérience (VAE)**, le nombre de modules est donc réduit et la durée de la formation se trouve raccourcis.

3. POURQUOI DEVENIR AUXILIAIRE PUERICULTURE

Le métier **d'auxiliaire de puériculture** s'exerce dans plusieurs établissements de santé. Aussi bien dans le secteur privé que le secteur public, ou encore le secteur hospitalier ou extra-hospitalier.

En effet, **l'auxiliaire de puériculture** peut travailler au sein d'un hôpital ou d'une clinique, c'est-à-dire dans les services de maternité, de pédiatrie, de néonatalogie ou encore de réanimation.

Il/Elle peut exercer dans des structures sociales, médico-sociales, telles que des centres de Protection Maternelle Infantile (PMI), des crèches, des pouponnières, ou bien des centres de multi-accueil, des jardins d'éveil ou encore des haltes-garderies.

Les horaires de travail varient en fonction de la structure dans laquelle il exerce, **l'auxiliaire de puériculture** peut travailler aussi bien de jour comme de nuit, les weekends ou encore les jours fériés. En effet, dans le secteur hospitalier les horaires imposent une présence 24h sur 24h, c'est pourquoi un système de roulement des équipes est mis en place, allant de 35 heures par semaine. Dans les structures d'accueil, les heures d'ouvertures s'adaptent aux horaires de travail des parents, c'est-à-dire très tôt le matin et très tard le soir.

4. QUALITE ET COMPETENCES POUR DEVENIR AUXILIAIRE PUERICULTURE

Lors de l'entretien d'embauche le candidat doit posséder un projet professionnel et doit être en capacité de pouvoir l'expliquer à son interlocuteur. Il doit présenter ses motivations et mettre en avant les compétences et les qualités suivantes.

L'auxiliaire de puériculture doit faire preuve de **qualités humaines, relationnelles et psychologiques**.

En effet, **l'auxiliaire de puériculture** doit être à l'écoute et être en capacité de rassurer l'enfant mais aussi sa famille. Il/Elle doit établir un lien de confiance avec l'enfant et avec ses parents.

L'auxiliaire de puériculture doit faire preuve de bienveillance, d'empathie, de tolérance et de respect.

Il/Elle doit avoir une grande maîtrise de soi et de ses émotions, il/elle doit savoir garder son calme et faire preuve de patience auprès des enfants et de son entourage.

De plus, **l'auxiliaire de puériculture** doit être vigilant et attentif. Il/elle doit faire preuve de discrétion, de compréhension et de douceur.

5. SALAIRE D'UN AUXILIAIRE PUERICULTURE

La rémunération varie selon le secteur d'activité, la structure, la région, les primes et l'ancienneté.

Le salaire de base est d'environ 1200 €/1300 € net par mois en début de carrière.

6. BRUTS EN MOYENNE

Dans le secteur public, la rémunération varie selon le grade et de l'échelon. En effet, pour un(e) auxiliaire de puériculture principale de 2ème classe, la rémunération oscille entre 1537.02 € brut pour un débutant et 1949.39 € après 5 années d'expérience.

Ensuite, pour un(e) **auxiliaire de puériculture principale de 1ère classe** le salaire brut est de **1616.68 € en début de carrière et 2183.69 € en fin de carrière.**

Enfin, dans **le secteur privé** la rémunération varie selon la convention collective de la branche de la structure et le coefficient, elle correspond environ à **1322.84 € brut en début de carrière.**

7. LES MISSIONS REALISEES PAR L'AUXILIAIRE PUERICULTURE

L'auxiliaire de puériculture a pour **mission principale** de prodiguer des soins de nursing et de confort (changes, toilette, préparation de biberons etc...) aux nouveau-nés et aux enfants, jusqu'à l'âge de 6 ans. Il/elle prend en charge les besoins quotidiens de l'enfant, qu'il soit en bonne santé ou souffrant d'une maladie, ou encore qu'il soit en situation de handicap. Il/Elle assure la sécurité, le confort et l'hygiène de celui-ci.

L'auxiliaire de puériculture participe également au développement de l'enfant et veille à préserver son bien-être et son autonomie. Il/Elle participe à des activités d'éveil, d'éducation et d'apprentissage.

Il/Elle exerce son métier d'auxiliaire de puériculture sous la responsabilité d'une infirmière, d'une puéricultrice, d'une sage-femme, ou encore d'un médecin.

8. LES EVOLUTIONS DE CARRIERES D'UN AUXILIAIRE PUERICULTURE

Il existe plusieurs possibilités d'évolution de carrière pour un(e) **Auxiliaire de puériculture**

En effet, l'**Auxiliaire de grade « Auxiliaire de Puériculture de 1ère classe »** peut passer après **6 ans de services au grade supérieur « Auxiliaire de puériculture principale de 2ème classe »**, puis au grade **« Auxiliaire de puériculture principale de 1ère classe »**.

De plus, il est possible d'accéder grâce à une passerelle au **diplôme d'aide-soignant**, deux modules sont alors ajoutés aux autres unités d'enseignements de l'**Auxiliaire de puériculture**.

Il est également possible à l'**Auxiliaire de puériculture** de devenir **Infirmier(e) puéricultrice** après 3 années d'expériences, en passant tout d'abord le concours d'infirmier puis une spécialisation d'un an au **métier d'Infirmier(e) dans le domaine de la pédiatrie**.

Enfin, l'**auxiliaire de puériculture** peut également évoluer vers le **métier d'éducateur de jeunes enfants** grâce à la **Validation des Acquis de l'expérience (VAE)**.

9. LES ENTREPRISES ET ORGANISMES QUI RECRUTENT UN AUXILIAIRE PUERICULTURE

L'**auxiliaire de puériculture** peut travailler dans **2 domaines de la fonction publique** :

- Dans la fonction publique hospitalière, c'est-à-dire au sein d'un hôpital public.
- Dans la fonction publique territoriale, c'est-à-dire dans des établissements territoriaux au sein des communes, régions, départements (crèches, haltes-garderies etc...)

10. LES TEMOIGNAGES DE NOS AUXILIAIRES PUERICULTURES

Céline est auxiliaire de puériculture. Elle exerce dans une crèche associative depuis 4 ans et elle est à bout de souffle. Son corps vient de lâcher, elle est en arrêt maladie. Un témoignage poignant dans lequel elle dénonce des conditions de travail de plus en plus difficiles, un secteur au bord de l'implosion et des professionnels complètement laissés pour compte.

J'ai 37 ans et je suis auxiliaire de puériculture en crèche depuis 4 ans à Bordeaux. En effet, après avoir été préparatrice en pharmacie puis assistante maternelle, j'ai décidé de reprendre mes études afin de me professionnaliser dans le métier de la petite enfance. En faisant ce choix, je savais que tout ne serait pas rose. En effet, les enfants aussi mignons soient-ils demandés énormément d'énergie, de remise en question, d'adaptation, de patience... Le métier est mal payé mais cela ne m'a pas arrêté car je voulais avant tout apporter quelque chose de positif au futur adulte de demain. Je voulais me sentir utile.

J'ai choisi de travailler pour une association de Bordeaux car je crois en ses valeurs et je ne voulais pas travailler pour un groupe privé à but lucratif. Mais voilà, au bout de quatre ans, je suis bien obligé d'accepter la réalité : Nous n'existons pas et nous avons besoin d'aide pour que l'on parle de nous. Nous sommes les oubliés de la société. En crèche, chaque famille a son histoire et a besoin d'un accueil personnalisé. C'est la moindre des choses. Nous sommes là pour aider les futurs adultes de demain à bien "grandir". Et oui, il se passe énormément de choses avant l'école. Entre 2 mois et 3 ans, le développement d'un enfant est énorme. Nous sommes confrontés à des parents qui ont besoin de conseil, d'écoute, de bienveillance. Certains ont parfois des parcours difficiles et nécessitent que l'on y soit plus attentif. L'arrivée d'un bébé chamboule une vie. Nous sommes là pour accompagner les parents qui parfois sont épuisés, un peu perdus et qui ont besoin d'être rassurés, entendus, écoutés. Ils nous arrivent d'être confrontés au problème de la langue lorsque les familles ne parlent pas français et là nous trouvons des solutions afin d'accueillir au mieux ces parents et ses enfants. La réglementation impose un encadrant pour 5 enfants qui ne marchent pas et un encadrant pour 8 enfants qui marchent. Imaginez-vous être 2 adultes au milieu de 10 bébés qui ont tous besoin de manger (toutes les 3 heures), d'être changé toutes les 2 heures (voir plus si selles), d'être rassuré, d'être bercé, d'avoir une sécurité affective... Si vous êtes parents, vous souvenez du temps que demande un bébé ? Imaginez-vous prendre soin de 16 jeunes enfants avec seulement un ou une collègue ? Il faut prendre du temps pour chacun d'eux. Toute la journée nous devons être disponibles, rassurantes, souriantes, bienveillantes, calmes, patientes, accueillantes. Nous devons les aider à gérer les émotions, les frustrations, les colères, les angoisses, les morsures. Nous veillons à leur sécurité. Nous les

changeons, les aidons à manger, les aidons à s'endormir, les rassurons. Nous les accompagnons pour qu'il gagne en autonomie. Nous veillons à respecter leur développement et aussi à prendre soin d'eux quand ils sont malades... Parfois ils nous vomissent dessus, nous urinent dessus et nous restons rassurantes, souriantes et bienveillantes.

Évidemment nous ne faisons pas que ça. Nous "jouons" avec eux le plus possible, nous lisons des livres, regardons des imagiers, chantons. Nous construisons des tours, habillons les poupées (un nombre incalculable de fois...)... Les ateliers cuisines, les jeux en pataugeoires... Tout cela ayant pour but de les aider à grandir, s'éveiller, découvrir le monde et non pas à nous amuser. Voilà mon travail. J'allais oublier, les moments de détresse du personnel lors des recherches de chaussettes, doudous perdus et des tétines cachées. Je vous épargne le passage sur l'acquisition de la propreté. Alors quand on entend le matin un parent nous dire "Amusez-vous bien", ça me donne la nausée.

La pénurie de professionnels diplômés impacte durement les conditions de travail. A tout cela vient se greffer des difficultés de recrutement car il n'y a pas assez de personnes diplômées. Nous sommes régulièrement en effectif minimum avec la peur qu'une collègue soit absente. Il y a des problèmes de budget dus à des calculs de subvention qui me dépassent. Nous manquons cruellement de personnel. Heures supplémentaires, changements de plannings récurrents. Nous ne pouvons même plus poser de congés car nous sommes trop peu. Mes collègues tombent malades les unes après les autres (burn out, problème de dos...) ou démissionnent pour se reconvertir car elles/ils sont écœurés et épuisés de ces situations dont on ne voit pas de solution. Aujourd'hui c'est mon tour d'être dans l'incapacité de travailler car mon corps m'a lâché d'épuisement physique et psychologique. Je suis triste, en colère et je culpabilise de laisser mes collègues. Certes personne n'est irremplaçable mais qui va me remplacer ? Malgré tout cela je reviendrai travailler dès que je serai "réparée".

11. LES METIERS RELIES AU METIER D'AUXILIAIRE PUERICULTURE

- PUÉRICULTRICE/ PUÉRICULTEUR
- ASSISTANTE MATERNELLE / ASSISTANT MATERNEL
- ANIMATEUR / ANIMATRICE ENFANT
- AIDE-SOIGNANTE / AIDE-SOIGNANT
- ÉDUCATEUR / ÉDUCATRICE DE JEUNES ENFANTS - EJE

- INFIRMIÈRE / INFIRMIER
- AGENT TERRITORIAL SPÉCIALISÉ / AGENTE TERRITORIALE
SPÉCIALISÉE DES ÉCOLES MATERNELLES - ATSEM
- ASSISTANT MÉDICAL / ASSISTANTE MÉDICALE
- GARDE D'ENFANT À DOMICILE
- AUXILIAIRE PETITE ENFANCE